

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Gérald Darmanin félicite les douaniers de Dijon qui ont saisi 438 kg d'herbe de cannabis et 92 000 médicaments**

Paris, le 20/05/2020  
N°1033

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, félicite les douaniers de la brigade de Dijon, qui ont réalisé le 14 mai une importante saisie d'herbe de cannabis et de médicaments dans un ensemble routier conduit par deux chauffeurs de nationalité polonaise effectuant un trajet Espagne-Pays Bas.

C'est vers 18h30 que les agents des douanes ont procédé au contrôle d'un tracteur et d'une remorque frigorifique, stationnés rideaux tirés sur une aire de repos de l'A31. Aux questions d'usage sur la nature de leur chargement, les chauffeurs ont présenté des documents couvrant le transport de 35 palettes d'articles de bazar pour un total de 13 tonnes. L'équipe cynophile de la brigade est sollicitée et le chien OLI effectue un marquage au deuxième tiers de la remorque. L'ensemble routier est donc conduit sous bonne escorte dans un entrepôt conventionné pour un contrôle approfondi.

Le déchargement complet permet de découvrir 44 cartons contenant sachets d'herbe de cannabis pour un total de 438 kg et huit cartons contenant des boîtes de médicaments, un antalgique et un somnifère, également connus pour leurs effets psychotropes, soit environ 65 kg. A noter que les cartons de marchandises de contrebande étaient répartis au milieu de cartons d'articles hétéroclites et sans valeur, certains comme des assiettes étant même cassés.

Sur instruction du Procureur de la République, les deux chauffeurs ont été remis à la police judiciaire de Dijon à l'issue de la procédure douanière. La drogue, les médicaments, la marchandise de couverture et l'ensemble routier ont été saisis. L'enquête se poursuit sous l'autorité de la juridiction interrégionale spécialisée de Nancy afin d'identifier les commanditaires de ce transport de drogues.

Gérald Darmanin a déclaré : *« Je félicite les douaniers de Dijon pour cette très belle prise de drogue et de médicaments manifestement détournés de leur usage. Ils privent ainsi une organisation criminelle de près de 4,5 millions d'euros de profits illicites, de son moyen de transport et de ce qui semble être son fret tournant. Plus que jamais dans le contexte épidémique, la douane reste mobilisée au service de la protection de notre territoire et de nos concitoyens . »*

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Les photos de la saisie :** <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/y5A890>

**crédit image :** « Douane française »

Cabinet de Gérald Darmanin  
01 53 18 45 06  
[presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

139, rue de Bercy  
75012 Paris